

Professionnels de santé



© 2014 Les Echos Publishing

Les droits des personnes ayant accès aux soins sont nombreux mais souvent trop peu connus. Ils peuvent concerner aussi bien l'accès au dossier médical et à l'information, que la désignation d'une personne de confiance, la rédaction de directives anticipées, ou encore le principe de consentement libre et éclairé... Pour récompenser les acteurs de la santé qui agissent pour les droits des usagers sur le terrain, le ministère de la Santé a mis en place un dispositif de labellisation de projets ainsi qu'un concours annuel, via les agences régionales de santé (ARS).

Pour l'année 2014, plus de 145 projets ont été examinés par les 23 régions participantes, et plus de 40 labels ont été attribués. Le concours national, dont la remise de prix a eu lieu début décembre, a permis, quant à lui, de récompenser 5 projets :

- « La Passerelle », accompagnement des personnes dans leur parcours de soins au sein du centre hospitalier privé de Saint-Brieuc (Bretagne),
- « Inter-CVS », réseau d'élus et de présidents de conseil de vie sociale autour des personnes âgées en EHPAD, développé par le CODERPA Essonne,
- « Le Rallye droits des usagers », pour renforcer les connaissances des professionnels sur les droits des usagers mise en place par le groupe hospitalier de Grenoble,
- « Rien pour nous sans nous », autoreprésentation des personnes déficientes intellectuelles, conduite par l'ADAPEI des Alpes de Haute-Provence et la délégation 04 « Nous aussi

»,
– « Handiconsult », plate-forme facilitant l'accès aux soins courants des personnes handicapées, créée par le centre hospitalier d'Annecy-Genevois (Rhône-Alpes).

Pour sélectionner ces 5 projets, il a été tenu compte notamment de leur fonctionnement partenarial, de leur inscription dans les parcours de santé, de soins et de vie, de leur association ou implication des usagers. Et bien sûr du type d'action permettant la connaissance et la promotion des droits des personnes ayant accès aux soins, y compris les populations en situation difficile. Chaque équipe lauréate recevra du ministère un prix de 2 000 euros.

© 2014 Les Echos Publishing